

Mises à Disposition de personnels communautaires dans les organismes extérieurs

Le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition applicable aux Collectivités territoriales et aux établissements publics locaux, prévoit que les mises à dispositions et leurs renouvellements auprès de différents organismes d'accueil sont subordonnées à une information de l'assemblée délibérante.

Le Conseil de Communauté est informé lors de sa séance du 2 avril 2010 des différentes mises à dispositions reprises dans le tableau ci-joint.

MISE A DISPOSITION

| | |
|---|--|
| G.I.P Lille Métropole Rénovation Urbaine | |
| ZIOUCHE Fatiha | Adjoint administratif de 2^{ème} classe |
| Eurométropole | |
| DE JAEGER Wim | Ingénieur |

Mise à Disposition de personnel communautaire

Le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition applicable aux Collectivités territoriales et aux établissements publics locaux, prévoit que les mises à dispositions et leurs renouvellements auprès de différents organismes d'accueil sont subordonnées à une information de l'assemblée délibérante.

Le Conseil de Communauté est informé lors de sa séance du 25 juin 2010 de la mise à disposition reprise dans le tableau ci-joint.

MISE A DISPOSITION

| | |
|---|------------------------------|
| Fédération des Personnels des Services Publics et des Services de Santé FORCE OUVRIERE | |
| BRIDE Jacques | Contrôleur de Travaux |

Mise à Disposition de personnel communautaire

Le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition applicable aux Collectivités territoriales et aux établissements publics locaux, prévoit que les mises à dispositions et leurs renouvellements auprès de différents organismes d'accueil sont subordonnées à une information de l'assemblée délibérante.

Le Conseil de Communauté est informé lors de sa séance du 25 juin 2010 du renouvellement le 30 juin 2010 de la mise à disposition reprise dans le tableau ci-joint.

MISE A DISPOSITION

| | |
|----------------------------|---|
| Musée d'Art Moderne | |
| BERGES Hélène | Assistant qualifié du patrimoine de 2^{ème} classe |